

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet RÉSERVOIR A PRESSION D'EXTINCTEUR	
Solicitation No. - N° de l'invitation F2599-155001/A	Date 2015-02-17
Client Reference No. - N° de référence du client F2599-155001	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ML-035-24983	
File No. - N° de dossier 035ml.F2599-155001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-31	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tinkess, Dianne	Buyer Id - Id de l'acheteur 035ml
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0178 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services
maritimes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F2599-155001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

035ml

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F2599-155001

File No. - N° du dossier

035mlF2599-155001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir Ci-Joint

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
2.5 VISITE DES LIEUX	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
ÉVALUATION DU PRIX - SOUMISSION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	6
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2 BESOIN	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES	8
6.6 PAIEMENT.....	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8 ATTESTATIONS	10
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	11
6.12 PROTECTION ET EMBALLAGE	11
6.13 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON A DESTINATION.....	11

Liste des annexes :

Annexe A	Énoncé des travaux
Annexe B	Base de paiement
Annexe C	Critères techniques obligatoires
Annexe D	Fiche de présentation de la soumission financière

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le Canada doit d'acheter un (1) nouveau réservoir à pression d'extincteur automatique (RPE) pour remplacer le réservoir existant conformément à l'Annexe A – Énoncé des travaux de la présente demande de propositions

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.2.1 Livraison

La date de Livraison est le 3 juillet 2015.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept (7)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **en Ontario** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Visite des lieux

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite le navire. Des dispositions ont été prises pour qu'une visite du site aie lieu le 25 février 2015 entre 9 h et 16 h (heure normale de l'Est), à un endroit à être déterminé.

On demande aux soumissionnaires de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 20 février 2015 à 15 h (heure normale de l'Est) afin de confirmer leur présence et de donner les noms des personnes qui prendront part à la visite. On pourrait demander aux soumissionnaires de signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission.

Tout changement ou précision résultant de la visite des lieux sera inclus à titre de modification à la demande de soumissions. Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que toutes ses questions ou ses demandes d'éclaircissement soient acheminées conformément à la clause 2.3,

N° de l'invitation - Solicitation No.
F2599-155001/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-155001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
035ml. F2599-155001

Id de l'acheteur - Buyer ID
035ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Demandes de renseignements – en période de soumission, de la Partie 2 afin qu'elles soient ajoutées au contrat.

Il incombe au soumissionnaire de voir à ce que toute l'information disponible, accessible ou visible soit vue, notée et validée. Le Canada supposera que les soumissionnaires sont en possession de cette information, qu'ils l'ont validée et qu'ils n'adresseront aucune demande de modification liée à cette information à l'entrepreneur retenu une fois le contrat attribué.

Le Canada déclarera non admissible toute proposition comportant des restrictions ou des hypothèses qui n'ont pas été soulevées par le soumissionnaire ni acceptées par le Canada comme faisant partie de la proposition de celui-ci.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (2 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Ils doivent démontrer leur capacité et décrire leur approche, de façon complète, concise et claire, en vue de l'exécution des travaux en question.

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation des soumissions, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire des renvois aux différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Les soumissions doivent présenter la totalité des instructions, des conditions et des clauses indiquées dans le présent document par titre, numéro et date. Les renvois aux documents descriptifs, aux manuels et aux brochures techniques devraient être faits en conséquence.

La soumission technique doit comprendre les éléments suivants :

- a) une déclaration de conformité à l'énoncé des travaux (Annexe A). L'énoncé de conformité doit aborder par écrit chaque partie de l'exigence et confirmer que le soumissionnaire reconnaît le besoin énoncé et qu'il exécutera les travaux selon les exigences définies. Dans son énoncé de conformité, le soumissionnaire doit fournir tous les renseignements nécessaires pour démontrer la façon dont il compte exécuter les travaux;
- b) Critères techniques obligatoires dans l'Annexe C

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent remettre leur soumission financière conformément à l'Annexe D, Fiche de présentation de la soumission financière. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Critères techniques obligatoires

Les produits livrables obligatoires exigés avec toute soumission sont décrits à l'Annexe C.

4.1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix - soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas, option un (1) ou l'option deux (2) de l'article 4.0 DP EDT annexe A.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-155001/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-155001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
035ml. F2599-155001

Id de l'acheteur - Buyer ID
035ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un (1) nouveau réservoir à pression d'extincteur automatique pour remplacer le réservoir existant conformément à l'Annexe A – Énoncé des travaux de la présente demande de propositions

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 3 juillet 2015.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Dianne Tinkess
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des systèmes maritimes
Place du Portage, Phase III - Étage: 6C2
11 rue Laurier
K1A 0S5
Téléphone : 819-956-0178
Télécopieur : 819-956-0897
Courriel : Dianne.Tinkess@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F2599-155001/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-155001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
035ml. F2599-155001

Id de l'acheteur - Buyer ID
035ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - Prix unitaire ferme

S'il s'acquitte de façon satisfaisante de toutes ses obligations aux termes du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme, conformément à la Base de paiement (Annexe B), taxes en sus. Le paiement pour les travaux imprévus sera effectué conformément à l'Annexe B.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Mode de paiement

Clause du *guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.
2. Les factures doivent être soumises sur le formulaire de la facture fournisseur et doit être préparées pour présenter:
 - (a) La date
 - (b) Nom et adresse du destinataire
 - (c) Numéro d'article, quantité, numéro de la pièce, numéro de référence et description
 - (d) Numéro de contrat.
3. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - (a) L'original et une (1) copie de toutes les factures doivent être envoyées au destinataire approprié
 - (b) une (1) copie doit être envoyée à l'adresse:

Pêches et Océans Canada
Hub comptable
301 Bishop Drive
Fredericton, NB
E3C 2M6
 - (c) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante
4. Le paiement ne sera effectué que sur réception de factures appropriées dûment appuyées par des documents de sortie spécifiques et / ou autres documents requis en vertu du présent document. Les factures ne doivent pas être soumises avant l'expédition du matériel.
5. Si le paiement doit être effectué à une adresse autre que l'adresse sur la page couverture du contrat, il doit être clairement identifié à l'intérieur du contrat comme adresse de la « Remise à ». Cette adresse doit comprendre les éléments suivants:

Nom de l'entreprise
Adresse complète
Ville
Province / état
Code postal

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le

N° de l'invitation - Solicitation No.
F2599-155001/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F2599-155001

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
035ml. F2599-155001

Id de l'acheteur - Buyer ID
035ml
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (l'autorité contractante insérera le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2014-09-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (l'autorité contractante insérera la date de la soumission).

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

D2025C (2013-11-06) Matériaux d'emballage en bois

6.12 Protection et Emballage

La protection, l'emballage et le marquage doivent être conformes aux pratiques commerciales standard de l'entrepreneur pour assurer une livraison sûre à destination. Ils doivent fournir au minimum les éléments suivants:

Le RPE doit être monté sur des patins d'expédition en bois (sellettes) appropriés pour la manutention, le chargement, le transport et le stockage à long terme du RPE dans une position verticale. Le RPE doit être convenablement recouvert pour le protéger de la saleté durant le transport et pour éviter de tout dommage au réservoir et aux brides au cours de la manutention, le chargement, le transport et le déchargement.

6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a) franco bord (destination) transporteur Base de la Garde côtière canadienne, Prescott, ON pour les expéditions en provenance du gouvernement des États-Unis; ou
- b) rendu droits acquittés (DDP) Base de la Garde côtière canadienne, Prescott, ON selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Le nouveau RPE doit être livré à la base de la GCC à Prescott, en Ontario. L'entrepreneur doit assurer la liaison avec la Base de la Garde côtière canadienne pour coordonner la réception, l'inspection finale et le déchargement de la SPT au moment de la livraison.

N° de l'invitation - Solicitation No.

F2599-155001/A

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

035ml. F2599-155001

Id de l'acheteur - Buyer ID

035ml

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

N° de réf. du client - Client Ref. No.

F2599-155001

Le Canada peut choisir de faire livrer à une adresse différente le RPE avant son acceptation finale en atelier. Si tel était le cas, l'entrepreneur en sera informé en temps opportun et le contrat sera modifié en conséquence.

Adresse de livraison:

Base de las Garde côtière canadienne

GCC Griffon

401, rue King Ouest

Prescott, ON

K0E 1T0

NGCC Griffon
ÉNONCÉ DES TRAVAUX
Remplacement du réservoir pressurisé
d'extincteur automatique

N° de devis : 787.14

Date : le 10 février 2015

Préparé par la Section d'ingénierie navale
520, rue Exmouth
Sarnia (Ont.)
N7T 8B1

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
1.0 CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE	2
2.0 DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE	3
3.0 INTENTION.....	4
3.1 <i>DÉTAILS DU SYSTÈME D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE INSTALLÉ</i>	4
3.1.1 SYSTÈME D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE	4
3.1.2 RÉSERVOIR D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE INSTALLÉ.....	4
4.0 EXIGENCE TECHNIQUE.....	5
4.1 <i>MATÉRIAU ET REVÊTEMENT DU RÉSERVOIR.....</i>	5
4.2 <i>CRITÈRES OPÉRATIONNELS DU NOUVEAU RÉSERVOIR D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE.....</i>	5
4.3 <i>CALENDRIER DES JALONS</i>	6
5.0 PREUVE DE RENDEMENT.....	7
5.1 <i>ATTESTATION</i>	7
5.2 <i>PRODUITS LIVRABLES</i>	7

1.0 CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Nom : NGCC Griffon

Type : Brise-glace moyen à deux hélices/baliseur

Classe de voyage : Eaux intérieures, systèmes d'extinction d'incendie de classe I et engins de sauvetage d'un navire de classe X.

Année de construction : 1970

Constructeur : Chantiers Davie Limitée, Lauzon, Québec

Principales dimensions :

Longueur hors tout	234 pi – 0 po (71,32 m)
Longueur entre perpendiculaires	214 pi – 0 po (65,23 m)
Largeur hors membres	49 pi – 0 po (14,94 m)
Creux sur quille	21 pi – 6 po (6,55 m)
Tirant d'eau hors membres 1	5 pi – 6 ¼ po (4,73 m)

Jauge :

Brute	2211,87 tonnes anglaises (2252 tonnes métriques)
Nette	751,90 tonnes anglaises (765,56 tonnes métriques)
Déplacement 15 pi – 6 ¼ po	2944 tonnes anglaises (2991 tonnes métriques)
Port en lourd maximum	744 tonnes anglaises (757,5 tonnes métriques)

Propulsion :

Deux hélices à pas constant, moteurs diesels-électriques, puissance totale à l'arbre de 2x2 000 hp.
Machines principales : quatre (4) moteurs diesel Fairbanks Morse 38D8-1/8 actionnant quatre (4) génératrices Westinghouse CC à deux fils et à induit unique, à tension variable sans inversion.

2.0 DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE

La documentation de référence suivante fait office de référence pour les nouveaux achats.

DOCUMENTS

Numéro de dessin	Description	Fichier électronique
664-4093-1	Certificat d'homologation de la Lloyd's pour le réservoir d'air installé.	LR-Certificate for Air Recievers.pdf
664-4093-10 Sht 3	Sprinkler Piping Upper & Lower Decks & Tank Top	G052211PL3.pdf
G05SPR-1	Disposition générale du réservoir d'extincteur automatique du Griffon	G05ASPR-1.pdf
	Photos de référence	Ref Pics.pdf

Documents de référence et règlements

- 1) Loi sur la marine marchande du Canada, Règlement sur le matériel de détection et d'extinction d'incendie, C.R.C., ch. 1432 – Version la plus récente;
- 2) Loi sur la marine marchande du Canada, Règlement sur les machines de navires DORS/90-264 (Réf. annexe III Récipients chauffés sous pression) – Version la plus récente;
- 3) Règles et règlements de la Lloyd's pour la classification des navires, partie 5 machines principales et auxiliaires, juillet 2013 (Réf. partie 5, chapitre 11 autres réservoirs sous pression);
- 4) Norme sur les peintures et revêtements de la GCC, document n° 18-080-000-SG-003.

3.0 INTENTION

La GCC a l'intention d'acheter un (1) nouveau réservoir à pression d'extincteur automatique pour remplacer le réservoir existant. Le nouveau réservoir à pression d'extincteur automatique et ses branchements, raccords et trous d'homme doivent être conçus, fabriqués, assemblés, mis à l'essai et certifiés conformément aux règlements en vigueur d'une société de classification reconnue par la Sécurité maritime de Transports Canada (SMTC) et qui s'appliquent aux réservoirs à pression. Le nouveau réservoir d'extincteur automatique doit remplacer directement le réservoir existant en terme de forme, d'ajustage, et de fonction.

3.1 DÉTAILS DU SYSTÈME D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE INSTALLÉ

3.1.1 SYSTÈME D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE

- Le NGCC Griffon dispose de deux types de système d'extincteur automatique. Le navire comporte trois zones de têtes d'extincteur automatique dans les espaces habitables.
- Une soupape différentielle sépare le côté alimenté en eau du système des zones sèches.
- Une pompe d'extincteur automatique sert à alimenter le système d'extincteur automatique en eau de mer. Cette pompe a été remplacée en 2012.
- La majeure partie de la tuyauterie alimentée en eau a été remplacée au cours des 10 dernières années.
- Un réservoir à pression de 750 gallons (le réservoir d'extincteur automatique est installé de manière à offrir une charge initiale d'eau douce au système. Voir dessin de référence CMG05-211-PL

3.1.2 RÉSERVOIR D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE INSTALLÉ

- Le réservoir d'extincteur automatique installé est situé dans la salle des moteurs du NGCC Griffon, côté bâbord.
- Ce réservoir a été fabriqué en 1968 et est en utilisation constante (c.-à-d. 2/3 plein d'eau douce) depuis le lancement du navire en 1970.
- La pression de fonctionnement du réservoir est de 135 lb/po².
- Le réservoir est cylindrique et présente un diamètre interne de 42 po et une longueur de 158 po. Il est fabriqué en acier doux de 5/16 po.

4.0 EXIGENCE TECHNIQUE

4.1 MATÉRIAU ET REVÊTEMENT DU RÉSERVOIR

L'entrepreneur doit fournir une proposition pour l'option 1 ou l'option 2 ou les deux:

- Option 1 – Réservoir d'extincteur automatique en acier, certifiée par une société de classification.

Offrir un réservoir d'extincteur automatique en acier, certifiée par une société de classification, accompagné d'un système de revêtement marin pour assurer une utilisation d'au moins 10 ans avant de poser un nouveau revêtement. Le revêtement doit être conforme à la norme sur les peintures et revêtements de la GCC, n° de document 18-080-000-SG-003. À l'étape de la conception, l'entrepreneur doit offrir à l'AT des preuves tangibles provenant du fabricant de peinture que le revêtement répond aux critères de durabilité mentionnés ci-dessus.

- Option 2 – Réservoir d'extincteur automatique en acier inoxydable 304L, certifiée par une société de classification

Offrir un réservoir d'extincteur automatique en acier inoxydable 304L certifié par une société de classification. L'intérieur du réservoir d'extincteur automatique peut demeurer sans revêtement. L'extérieur du réservoir d'extincteur automatique doit être enduit d'un revêtement marin conformément à la norme sur les peintures et revêtements de la GCC, n° de document 18-080-000-SG-003.

- Tous les matériaux doivent être neufs et exempts de défaut avant la fabrication. Le réservoir d'extincteur automatique doit être exempt de débris, de projection de soudure. Les oreilles de levage temporaires et toutes les soudures doivent être meulées avant l'application de la peinture et la livraison.

4.2 CRITÈRES OPÉRATIONNELS DU NOUVEAU RÉSERVOIR D'EXTINCTEUR AUTOMATIQUE

Le nouveau réservoir d'extincteur automatique doit respecter les critères suivants :

- Le dessin G05SPR-1 est offert à titre de référence uniquement. À l'étape de l'exécution du contrat, l'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires à bord. Comme l'indique la section 3.0, il incombe à l'entrepreneur de maintenir le même ajustage, la

même forme et la même fonction du réservoir d'extincteur automatique avec ses branchements et raccords.

- Un trou d'homme doit être pratiqué afin de pouvoir accéder au réservoir, y effectuer le drainage et le nettoyage. Le nouveau trou d'homme doit être ovale et mesurer 400 sur 600 mm et être adéquatement conçu pour résister à la pression de fonctionnement. L'emplacement du trou d'homme peut être différent de son emplacement actuel pourvu qu'il soit situé sur le côté tribord du réservoir, à l'écart des bâtis de support et qu'il soit facile d'accès et facile à nettoyer.
- La pression de fonctionnement est de 135 lb/po²;
- La capacité totale minimale est de 3 410 litres (750 gallons);
- Le nouveau réservoir d'extincteur automatique doit être conçu et fabriqué de manière à être installé dans les cadres et les sangles actuels du berceau, aux membrures 30 et 34 du navire sans modifier ces dernières;
- Le nouveau réservoir d'extincteur automatique doit comporter des oreilles de levage approuvées, fabriquées, installées et mises à l'essai conformément à la société de classification aux fins de manipulation et de transport du réservoir. Les oreilles de levage ne doivent pas nuire aux raccordements, au trou d'homme ou à la tuyauterie environnante à bord, aux cadres et aux sangles de berceau du réservoir d'extincteur automatique;
- Il importe de ne pas entreprendre la fabrication du réservoir d'extincteur automatique avant d'obtenir l'accord de l'AT au sujet du document de conception;
- Toute mise à jour aux règlements de la société de classification ayant une incidence sur l'ajustage, la forme et la fonction existants du nouveau réservoir d'extincteur automatique doit être indiquée dans le document de conception présenté à la GCC pour approbation à la réunion d'examen de la conception.
- Tous les bossages doivent être installés et taraudés conformément au dessin de référence G05SPR-1.
- Toutes les brides de raccordement à la tuyauterie doivent être installées conformément au dessin de référence G05SPR-1

4.3 CALENDRIER DES JALONS

Numéro	Identification	Description	Une semaine après l'attribution du contrat
1	Attribution du contrat		0
2	Mesures précises à bord	L'entrepreneur doit prendre les mesures précises nécessaires à bord, voir la section 4.1.2	1
3	Document de	Présentation du	3

	conception	document de conception examiné et approuvé par la société de classification.	
4	Réunion d'examen de la conception	Participation de l'entrepreneur à la réunion d'examen de la conception	4
5	Essai sous pression du réservoir d'extincteur automatique	Inviter l'AT à assister à l'essai sous pression du réservoir d'extincteur automatique	Conformément au calendrier préliminaire
6	Inspection finale du réservoir d'extincteur automatique à l'usine	Inviter l'AT à assister à l'inspection finale à l'usine avant la livraison	Conformément au calendrier préliminaire
7	Livraison et acceptation du réservoir d'extincteur automatique	Acceptation du réservoir d'extincteur automatique à la base de la GCC de Prescott	Conformément au calendrier préliminaire

5.0 PREUVE DE RENDEMENT

5.1 ATTESTATION

L'entrepreneur doit livrer la certification de la société de classification appropriée pour le réservoir sous pression indiquant que le nouveau réservoir d'extincteur automatique est conforme à tous les règlements de la société de classification applicable au NGCC Griffon en ce qui a trait aux systèmes de lutte contre les incendies et aux réservoirs sous pression.

5.2 PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit fournir le matériel suivant :

- Un document de conception élaboré conformément à la société de classification, examiné et accepté par celle-ci. Le document de conception doit être présenté à l'AT aux fins d'examen et d'acceptation à la réunion sur l'examen de la conception. Le document de conception doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Les règlements de la société de classification applicables cités en référence, accompagnés des calculs et des annotations;
- Les mesures précises à bord du réservoir d'extincteur automatique prises par l'entrepreneur;
- Croquis et dessins conceptuels;
- L'analyse de toute répercussion sur le nouveau réservoir d'extincteur automatique relativement à l'ajustage, à la forme et à la fonction, en raison des mises à jour de la société de classification;
- Le devis quantitatif accompagné des spécifications techniques détaillées de l'acier du réservoir d'extincteur automatique ou SS304L, les composants et le métal d'apport de soudage;
- Les systèmes de peinture à utiliser pour les enduits intérieurs et extérieurs du réservoir d'extincteur automatique
- Les dessins du fabricant;
- Les méthodes de fabrication et de soudage ainsi que les plans;
- Le plan des inspections et des essais qui comprend au moins ce qui suit :
 - La liste complète des inspections;
 - Les points d'inspections obligatoires de la société de classification;
 - La liste complète des essais;
 - Les points pour la participation obligatoire à l'essai de la société de classification;
 - Les méthodes d'essais;
 - La procédure d'inspection finale.
- Le calendrier de production élaboré à partir du calendrier préliminaire fourni à l'étape de la soumission;
- Le livret des inspections et des essais qui comprend au moins ce qui suit :
 - Les certificats de l'aciérie concernant les matériaux;
 - Les certificats de l'aciérie concernant les composants;
 - Les certificats de métal d'apport de soudage;
 - Tous les rapports d'inspection conformément au Plan des inspections et des essais;
 - Tous les rapports d'essai conformément au Plan des inspections et des essais;
 - La certification de la société de classification visant le réservoir d'extincteur automatique qui donne au moins les renseignements suivants :
 - Nom du fabricant
 - Numéro de modèle ou de série du réservoir d'extincteur automatique.
 - La pression nominale, la pression d'essai et la pression de fonctionnement

- Le document de la société de classification qui certifie le réservoir d'extincteur automatique;
 - Date de la certification.
-
- Un (1) nouveau réservoir d'extincteur automatique certifié par la société de classification conformément à l'énoncé des travaux
 - L'entrepreneur doit fournir une (1) copie imprimée et deux (2) copies électroniques sur CD-ROM de tous les rapports et spécifications en format Microsoft Word ou Excel;
 - Tous les dessins doivent prendre le format suivant : une (1) copie imprimée et deux (2) copies électroniques sur CD-ROM des dessins d'exécution. La taille des copies imprimées ne doit pas dépasser le format papier A2 et doit être présenté en format AutoCAD 2004 DWG et ne pas être protégé par mot de passe.
 - Les produits livrables doivent être rédigés en anglais.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F2599-155001/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2599-155001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
035ml. F2599-155001/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
035ml
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT - PRIX FERME

L'Annexe B formera la base de paiement pour le contrat et ne doit pas être rempli à l'étape de la soumission.

B1 Contrat à prix ferme

A)	Travaux connus Pour le travail visés à l'annexe "A" de L`EDT et détaillé dans la fiche de présentation de la soumission financière, annexe " D " un prix ferme de:	\$
B)	Taxe Applicable	\$
C))	Total prix ferme taxe inclus	\$

ANNEXE "C"

Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires				
Item #	Critère	Recevable		Référence à la page et au paragraphe de la proposition
		Oui	Non	
1	<p>Historique du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une preuve objective qu'il a livré durant les cinq (5) dernières années, au moins un (1) réservoir pressurisé en acier, agréé par une société de classification, ayant une dimension similaire et une pression d'opération égale ou supérieure.</p>			
2	<p>Système de gestion de la qualité du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir avec sa proposition la preuve objective qu'il possède un système de gestion de la qualité certifié sous ISO 9001:2008 ou un système de gestion de la qualité similaire à l'ISO 9001:2008 qui comportera:</p> <p>A) si certifié, une preuve valide de sa certification sous l'ISO 9001:2008;</p> <p>B) un exemple de son plan de Contrôle de la Qualité tel qu'appliqué sur un projet antérieur de même nature et complexité que celui décrit au présent appel d'offres: et</p> <p>C) un exemple de son plan</p>			

	d'inspection et test découlant de son plan de Contrôle de la Qualité de l'article B).			
3	<p>Échéancier préliminaire du soumissionnaire</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir avec sa proposition l'échéancier préliminaire de la conception, la fabrication et la livraison du réservoir pressurisé d'extincteur automatique du NGCC Griffon, indiquant en jours ouvrables la durée de chacune des activités suivantes avec les liens associés à leurs prédécesseurs et successeurs respectifs. L'échéancier préliminaire doit être en accord avec les dates des jalons 1, 2, 3 et 4 du tableau des jalons de l'article 4.3 de l'EDT.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La date de l'attribution du contrat: Journée 1; 2. Le relevé des mesures précises abord; 3. Le développement du document de conception; 4. Période d'approbation du document de conception par la société de classification; 5. Révision par le Canada du document de conception, (assumer une période de 5 jours ouvrables) : 6. Période de l'acquisition des composants, de la fabrication, et des tests; 7. Livraison et acceptation du nouveau réservoir pressurisé d'extincteur automatique, le 3 juillet 2015 au plus 			

	<u>tard</u> ; et			
	8. Période de garantie.			
4	<p>Société de classification</p> <p>Le soumissionnaire doit identifier la société de classification qui approuvera la conception, la fabrication, les tests et émettra la certification de réservoir d`extincteur automatique</p>			

Solicitation No. - N° de l'invitation
F2599-155001/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F2599-155001

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
035ml F2599-155001/A

Buyer ID - Id de l'acheteur
035ml
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D - FICHE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE

F1 Prix pour l'évaluation

No.	Option 1 – Réservoir d'extincteur automatique en acier, certifié par une société de classification	\$
A1	DÉVELOPPEMENT DU DOCUMENT DE CONCEPTION	\$
A2	COÛT DE L'APPROBATION PAR LA SOCIÉTÉ DE CLASSIFICATION	\$
A3	FABRICATION ET ACCEPTATION EN USINE DU NOUVEAU RPE	\$
A4	LIVRAISON DU RPE A LA BASE DE LA GCC A PRESCOTT ONTARIO	\$
	ARTICLE TOTAL A1 à A4	\$
No.	Option 2 – Réservoir d'extincteur automatique en acier inoxydable 304L, certifié par une société de classification	\$
B1	DÉVELOPPEMENT DU DOCUMENT DE CONCEPTION	\$
B2	COÛT DE L'APPROBATION PAR LA SOCIÉTÉ DE CLASSIFICATION	\$
B3	FABRICATION ET ACCEPTATION EN USINE DU NOUVEAU RPE	\$
B4	LIVRAISON DU RPE A LA BASE DE LA GCC A PRESCOTT ONTARIO	\$
	ARTICLE TOTAL B1 à B4	\$

(Signature)

(Date)